

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 615

présenté par
M. Castellani

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 8 dont l'objectif est clairement un renforcement de l'exécutif au détriment du Parlement. Cela porte atteinte au processus démocratique et doit être corrigé. La mainmise du Gouvernement sur l'ordre du jour se retrouve renforcée sous un prétexte d'efficacité.

Dans un souci d'équilibre des pouvoirs le présent article doit être supprimé.